RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - [redacted] - 5751 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 12/12/2024 - 6769 - 2017 B 00781 - 830 826 939 - MB FINANCES 3D

MB FINANCES 3D
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 101 000 Euros

<u>Siège social</u> :
11, rue de la Châtaigne
57280 - HAUCONCOURT

<u>R.C.S.</u> : 830 826 939 METZ

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier juin,
A treize heures,

Les associés de la société MB FINANCES 3D, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 101 000 Euros, divisé en 110 100 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social sis 11, rue de la Châtaigne - 57280 HAUCONCOURT, sur convocation faite par la gérance.

<u>Sont présents</u> :

- Monsieur Yusuf DILEK, propriétaire de	5 143	parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Guven DILEK, propriétaire de	55 157	parts sociales en pleine propriété
	49 800	parts sociales en nue-propriété sous l'usufruit de M. Yusuf DILEK
seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société, soit	110 100	parts sociales

Conformément à l'article 12 in fine des statuts « le droit de vote appartient au nu-propriétaire sauf pour les décisions concernant l'affectation du résultat, où il est réservé à l'Usufruitier ».

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guven DILEK, Gérant associé.

La Société SECEF / J.M.J. EXPERTISE, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Y.D GD

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un co-gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de co-gérant à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Yusuf DILEK
né le [redacted]
de nationali[redacted]
demeurant [redacted]

Monsieur Yusuf DILEK dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Yusuf DILEK accepte les fonctions de co-gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer son mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Il est précisé que Monsieur Guven DILEK, Gérant actuel de la société, continuera au 1er juin 2024 d'exercer ses fonctions en tant que co-Gérant pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Y.D GA

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et l'associé.

[redacted]

Monsieur Yusuf DILEK
Associé
« *Bon pour acceptation des fonctions de co-Gérant* »

<< Bon pour acceptation des fonctions de co-Gérant >

[redacted]